

Le harcèlement à l'école

Tous concernés !

Le harcèlement, c'est quoi ?



Un élève est victime de harcèlement ou d'intimidation lorsqu'il est soumis de façon **répétée** à des **brimades** ou des **moqueries** qui créent un sentiment de **mal-être** et de **souffrance**.

Le cyberharcèlement, c'est quoi ?

C'est la **continuité** de ces moqueries ou intimidations **partagées** et **amplifiées** par les **réseaux sociaux**, phénomène de plus en plus répandu.



Je suis parent

Restez vigilants :
parlez régulièrement
avec votre enfant
de sa **vie à l'école**.



En cas de doute,
parlez-en à l'enseignant(e)
de votre enfant,
au directeur/directrice
ou tout adulte
de l'établissement.
Ce sont vos interlocuteurs
pour évoquer le mal-être
de votre enfant.
Des personnels présents
sur tout le territoire alsacien
sont formés au traitement
de ces situations.



Je suis élève, victime ou témoin

J'en **parle**
à un adulte de l'école
ou à un parent
ou à n'importe quel adulte
de confiance.

Il t'écouterà et t'aidera
ou t'orientera
vers la bonne personne



Si vous vivez cette situation :

Appelez notre contact académique de proximité
au 3020 (non au harcèlement)
au 3018 (cyberharcèlement)
au 0 808 800 184 (plateforme académique)



ou écrivez à nonauharcelement@ac-strasbourg.fr



Pour signaler toute maltraitance, appelez le 119
Vous pouvez également joindre le numéro national souffrance et
prévention du suicide selon la situation rencontrée au 3114.